

Demande de remboursement des frais de déplacement

Envoyer par télécopie au 1 888 629-4722

Nom du client : _____ Adresse : _____

N° de réclamation : _____ Date de l'accident : _____

Date du voyage	De (préciser)	À (préciser)	Distance en kilomètres (aller-retour)	Heure du rendez-vous	Personne vue
EXEMPLE					
1 ^{er} janvier 2021	123, rue Smith Moncton (N.-B.) E2K 2L4	4, chemin Jones Shediac (N.-B.) E3N 4N3	55	10 h 30	D' Pierre Untel

Les frais de déplacement ne seront payés que pour les déplacements que Travail sécuritaire NB autorise. À compter du 1^{er} janvier 2021, le transport routier est remboursé aux taux de 0,55 \$/km pour les premiers 5 000 km parcourus et de 0,49 \$/km par la suite. Les distances sont vérifiées au moyen de Google Maps.

J'atteste par les présentes que les renseignements donnés sont exacts. Je reconnais que toute fausse demande de remboursement de frais constitue de la fraude et Travail sécuritaire NB prendra les mesures qui s'imposent.

Signature du client : _____ Date : _____

Voir la [Politique 21-220 – Déplacements pour des raisons médicales](#).

Voir la [Politique 21-224 – Déplacements pour des raisons non médicales](#).